

Conseil d'école du 5 novembre 2013

Présentation des membres du conseil d'école :

Enseignants :	Mme MAISON	CM1/CM2 : 30 élèves déchargée le lundi par Mme TARDIF
	Mr BEAUVILLIER	CE1/CE2 : 25 élèves
	Mme VILLETTE	CP/CE1 : 20 élèves
	Mme LEGRIS	GS : 24 élèves
	Mme GERARD	PS/MS : 24 élèves

Parents :	Mme LANSON (1 enfant en GS)
	Mme FOURNIER (1 enfant en MS et 1 en CE1)
	Mme WEYRICH (1 enfant en CE1 et 1 en CM1)
	Mme PELLE (1 enfant en GS)

Elus et représentants Education Nationale :

Mr ARCHENault	maire
Mme GORET	adjointe en charge des affaires scolaires
Mme DE LA MORANDIERE	élue
Mme FANICHER	DDEN

1. Présentation du dialogue parents/ enseignants

Rappel des modalités de dialogue entre les deux principaux acteurs et des réunions institutionnelles de début d'année. Les enseignants précisent qu'ils peuvent toujours accorder des entretiens sur rendez-vous en fonction de la disponibilité des parents.

Dans certaines classes, il est possible de communiquer par mail.

Les parents demandent de donner plus régulièrement le cahier de liaison en maternelle. Il est rappelé que si les parents ne disposent pas du cahier de liaison, ils peuvent faire un mot sur papier (qui sera collé dans le cahier de l'enfant).

2. Projets pour l'année

Cette année scolaire est une année « classe découverte ». Pour les nouveaux parents, on procède à un rappel des « habitudes » des années précédentes.

Une année, l'école avait une enveloppe de 3500 € pour rémunérer des intervenants extérieurs

Une année, l'école avait une enveloppe de 7000 € pour 2 classes de découverte

Depuis cette année, il y a eu la mise en place des TAPs et une nécessité de financer ce nouveau dispositif. En accord avec l'école, pour financer une partie des activités proposées au TAPS, le budget attribué à l'école ne sera que de 3500€ pour une classe découverte.

L'objectif est qu'au moins une classe de découverte soit proposée aux enfants au cours de la scolarité.

Cette classe de découverte concernera les CM1/CM2, ils iront à Anost du 07 au 12 avril 2014 avec un projet nature.

Toutes les classes poursuivent les activités de jardinage au jardin pédagogique. Elles s'y rendent une fois par semaine par ½ groupe avec une interruption sur la période hivernale/ La reprise se fera le 1^{er} mars.

Les enseignants ont défini une liste de productions artistiques communes. Il s'agit d'un travail sur les 4 éléments (10 œuvres seront étudiées et archivées dans le porte-vues d'art). Ce thème sera également repris pendant les TAPS.

3. La fête de Noël

Cette année, il n'y aura pas la traditionnelle chorale de Noël. Les enfants présenteront le spectacle réalisé pour les rencontres artistiques de Mardié à l'issue du projet artistique mené avec l'intervenante Anne Boutin-Pied.. Ce spectacle sera présenté le samedi 7 décembre 2013. Le décor a été réalisé pendant les TAPS.

La sortie au cirque à Saint Jean de Braye est programmée le 9 décembre 2013. L'APEM prend en charge le coût de la séance, la coopérative paie le coût du transport.

La kermesse

La date de la kermesse est fixée au 14 juin 2014. Il faudra penser à faire partir les billets de tombola rapidement. Les parents demandent le partage des courriers pour les lots de tombola. Mme Maison rappelle qu'il n'y a plus d'aide administrative sur l'école et qu'il est plus difficile pour les enseignants de s'en occuper. Les parents ont le sentiment d'obtenir beaucoup d'entrées au détriment de lots plus attractifs. Il faudra voir pour diversifier les lots et surveiller les bons plans.

4. Le PPMS (Plan Particulier de Mise en Sureté)

Mme Maison présente le dispositif de mise en sureté des enfants en cas de risques majeurs : la mise en confinement des enfants dans la salle multimédia.

Les risques majeurs peuvent être :

- des risques climatiques,
- Des glissements de terrain
- Le gazoduc et la voie ferrée
- La nationale 152

En ce qui concerne Marigny, la commune n'est pas recensée dans le périmètre de risque nucléaire.

Dans l'année il y a 2 exercices d'évacuation et 1 exercice de confinement. L'information aux familles à ce sujet est sur le site de l'école et sur le panneau d'affichage.

5. Charte internet et règlement intérieur

La charte internet

Il est suggéré par les parents de rajouter le mot pornographique, dans la phrase « il est interdit de visionner tout documents, site ... à caractère ». Mme MAISON rappelle qu'une charte simplifiée proposée par l'Inspection a été donnée aux enfants.

Madame Maison rappelle que dans l'école, il n'est pas possible pour les enfants

- d'avoir libre accès au matériel informatique,
- d'installer des choses sans l'autorisation des adultes l'école,
- d'aller aux ordinateurs sans une autorisation et une surveillance.
- d'accéder librement à la messagerie

Pour information, les enseignants rappellent régulièrement aux élèves que :

- chaque fois les informations recherchées sont consultables par les enseignants
- les enseignants vérifient ce qui est consulté et diffusé
- il ne faut pas donner d'informations personnelles
- il faut parler à l'adulte à propos de tout contenu qui peut choquer un enfant.

Le règlement intérieur

L'inspection académique a élaboré un règlement spécifique au Loiret qui doit servir de trame à la rédaction de chaque règlement d'école.

Plusieurs points spécifiques sont discutés :

- L'organisation de la semaine scolaire
- Les temps de récréation
- La fréquentation obligatoire et l'assiduité
- L'obligation de la tenue des registres d'appel et de la remontée des absences non justifiées à l'I.A.
- Le rappel sur la sécurité (aliments, registre de soins tenu à jour, poche de glace et désinfectant, objets prohibés...)
- Le rappel des collectes autorisées à l'école
- Le rappel sur la surveillance et l'accueil des élèves (pour rentrer à l'heure...)
- Les intervenants
- Les entrées et sorties qui ne peuvent être différenciées entre maternelle et élémentaire puisque l'école est une école primaire.
- Le rappel du SMA (Service Minimum d'Accueil) organisé par la mairie si au moins 25% des enseignants sont grévistes

6. Bilans

- Les intervenants

L'an dernier, une intervenant a travaillé avec les enfants et les enseignants, Mme BOUTIN-PIED. Nous sommes très satisfaits de l'intervention.

- Le bilan de la coopérative

Les comptes sont consultables et la coopérative de l'école est affiliée à une association (l'OCCE).

Pour l'année scolaire le solde est de 4094,25 €. Le résultat sur l'année est de 1995,34 euros. Les comptes se sont équilibrés.

Pour information, : les parents ont donné 1727 euros, le bénéfice s'élève à 372 € sur la vente des photos, une subvention municipale de 1075 € a été versée et une autre de 200 € pour le goûter de Noël, la kermesse a rapporté 2462,05 €.

7. A noter

Les dates des prochains conseils d'école sont fixées **au lundi 17 février 2014 à 18h30** et **au jeudi 26 juin 2014 à 18h30**.